

Réunion ordinaire du jeudi 19 mai 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 19 mai, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 mai 2016, s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie. La séance était publique et présidée par M. Alain DESCOUSSE, Maire,

Etaient présents : Mmes, MM. DESCOUSSE Alain, BARRIEU Christiane, LAPEYRE Guy, RIVIERE Pascale, PETIT René, SOLANA-LASSALLE Maryline, BIAUTE Philippe, DESPAX Véronique, CLAVERIE Floriane, FIEFVET Guillaume, GUILLORY Laurence, DOZE, Marlène, LAURY Olivier, PEYRET Jean-Jacques, RAGARU Agnès.

Conseillers excusés :, aucun

Secrétariat de séance : Mme RIVIERE Pascale (13 voix), Mme RAGARU Agnès pour secrétariat 1 voix.

Madame RIVIERE Pascale est désignée.

Lecture du compte rendu du conseil municipal du jeudi 7 avril 2016 :

Mme Agnès Ragaru indique qu'elle « n'a pas demandé à négocier les tarifs du téléphone » mais à participer à la réunion avec l'opérateur téléphonique. Mme Ragaru estime qu'un co-secrétariat lui permettrait d'éviter ces mises au point lors des comptes rendus

Vote : Contre 0, Abstention 1, pour 14

Ordre du jour :

- **Informations diverses :**

Monsieur le Maire fait part des remerciements des familles endeuillées :

- Famille BALLERINI pour le décès de Mme Ginette Ballerini à Ayguetinte
- Famille TARBE pour le décès de Christian Tarbe
- Mme Béatrice BARRIERE pour le décès de M. Michel BARRIERE

Monsieur le Maire tient à adresser ses plus vifs remerciements à Bennwihr et tout particulièrement à Mme le Maire Patricia HILD pour le très chaleureux accueil réservé aux Jégunois et les trois jours très agréables passés en Alsace à l'occasion du voyage du jumelage.

Monsieur le Maire informe le conseil de la tenue d'une assemblée constitutive des maires ruraux du Gers, cette association qui regroupe des communes de moins de 3 500 habitants était représentée au niveau national mais n'avait pas jusque là de traduction au niveau départemental. Cette assemblée se tiendra le 21/05/2016 à Pessan. Monsieur le Maire indique que l'on pourra évoquer lors d'un futur conseil l'adhésion ou non à cette structure.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal que le nouveau propriétaire du pigeonnier l'a rencontré pour lui demander s'il serait possible d'utiliser la licence IV dont la mairie est propriétaire. Monsieur le Maire suggère de faire comme par le passé un commodat chez le notaire afin de mettre à disposition gratuitement cette licence pendant 3 ans. A la fin de cette période, il faudrait opter soit pour un achat, soit pour une location. Sur le principe, personne n'émet d'objection, une délibération sera proposée lors du prochain conseil.

Monsieur le Maire informe de l'avancement des travaux suivants :

- **Rue Saint Nicolas** : une première réunion a eu lieu le 12 mai avec le cabinet d'études INGC, le syndicat départemental d'énergie et le SIAEP de Vic- Fezensac. Les travaux devraient débuter 2^{me} quinzaine de septembre et durer environ 3 mois. Pour vérifier les canalisations d'assainissement un passage de caméra a été réalisé.
- **Salle de Judo** : Le permis de construire a été accordé et en ce moment on prépare les documents pour la consultation des entreprises.
- Les **travaux d'Enlèju** : enfouissement des lignes électriques et téléphoniques sont en cours

Monsieur Guy Lapeyre fait le pont sur les travaux de voirie.

- Le département refait la chaussée de toute la **route départementale** traversant le village de la porte de Vic à la Communauté de Communes. Ces travaux ont débuté le 19 mai et devraient se terminer le 23 mai.
- Les travaux du **chemin piétonnier** de la pharmacie vers l'école sont quasiment terminés. Il reste quelques finitions pour le raccordement au pluvial.
- Des **aménagements de trottoirs**, vont être réalisés, le premier en face du centre de services, et le second à côté de la borne de rechargement électrique en prévision de la signalétique au sol. M. Lapeyre note à ce propos que le Syndicat départemental d'Énergie demande une cotisation de 280 €/an pour l'entretien de la borne.

- **Comptes rendus** :

M. Alain DESCOUSSE fait le compte rendu de la **réunion du SIAEP de Vic Fezensac** qui s'est déroulé le 11/04/2016. Le compte administratif 2015 du SIAEP fait apparaître un résultat de clôture cumulé de 448 325.56 € en exploitation et de 360 371.02 € en investissement sur lequel il faut retrancher 309 550 € de restes à réaliser dépenses, soit un résultat d'investissement net de 50 821.02 €.

Le budget 2016 a aussi été voté au cours de cette réunion pour un montant de 1 777 760.56 € en exploitation et de 910 986.36 € en investissement.

Pour 2016, des travaux auront lieu à Jégun pour refaire les 32 branchements de la Rue Saint Nicolas avant les travaux de réfection de la voie.

La vente de la station de Pléhaut a été décidée pour un montant de 354.000 €.

M. Guy LAPEYRE fait le compte rendu du **Syndicat de la Baïse et de ses affluents**. Le 11/04/2016, le budget a été voté pour 495 906 € en fonctionnement et 32 000 € en investissement.

La participation à la charge de l'ensemble des communes s'élève à 78.000 €. Pour Jégun, l'entretien de la Loustère jusqu'à Saint Lary est prévu. Un des chantiers administratifs de ce syndicat sera de refaire les déclarations d'intérêt général de tous les cours d'eau gérés.

M. Philippe BIAUTE fait le compte rendu de l'actualité de la **communauté de commune Cœur de Gascogne** :

Le budget a été voté le 11/04 et s'élève à 3 044 178.77 € en fonctionnement et à 108 569.78 € en investissement. Les taux d'imposition restent inchangés. L'attribution de compensation de Jégun est modifiée par l'intégration de la participation à la fourrière animale et par l'intégration dans cette attribution du remboursement des prêts concernant le bâtiment du CLAE payé jusque là sur un autre compte.

M. Guillaume FIEFVET demande à propos de la participation à Gers numérique si le fait d'adhérer à la communauté d'agglomération d'Auch permettra aux communes comme Jégun de bénéficier de la fibre gratuite comme à Auch.

M. Jean Jacques PEYRET demande où en est la compétence urbanisme avec la communauté.

M. BIAUTE répond qu'à partir du 01/01/2017 l'Etat n'instruira plus les permis de construire. Le plus probable semble être que l'on sera adossé au service urbanisme de la ville d'Auch, qui propose ce service gratuitement.

Mme Christine BARRIEU fait le compte rendu de la **réunion du SICTOM du 24/03/2016**. a Preignan. Le compte administratif 2015 a été voté avec un excédent d'exploitation cumulé de 436 653.68 € et un excédent d'investissement de 60 848.65 €, soit un résultat global de 497 472.33 €.

En 2015, les investissements réalisés portaient un achat de camion benne, de conteneurs et la réfection des plates formes de collecte.

Le budget 2016 s'élève à 1 433 130 € en exploitation et à 187 015 € en investissement.

Ce budget s'appuie sur une proposition d'augmentation de la taxe d'ordure ménagère de 2.90%, le taux passant de 13.80% à 14.20%. Le prix de traitement de la tonne de déchet évoluera cette année de 24 € à 32 €.

- **Délibérations** :

Programme voirie 2016 :

M. Guy LAPEYRE présente le programme de voirie dont l'évaluation à ce stade est de 70.000€. Le Maire est autorisé à préparer les marchés et à lancer la consultation des entreprises.

Vote : Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

Modification des attributions de compensation versées par la communauté de communes Cœur de Gascogne :

Le montant versée à la commune de Jégun est modifié à la baisse par le prélèvement de la participation à la fourrière animale et à la hausse par l'intégration dans cette attribution des deux emprunts réalisés par la commune pour la réalisation des locaux mis à disposition du CLAE, le nouveau montant pour cette année est de 51 603 €. Ce montant est bien celui prévu au budget de la commune.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15

Projet de fusion de la communauté d'agglomération du Grand Auch et de la communauté de communes Cœur de Gascogne :

La fusion des deux communautés a été acté dans l'arrêté préfectoral entérinant le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Le conseil doit se prononcer sur le nouveau périmètre regroupant les communes du Grand Auch et de Cœur de Gascogne, sur la fiscalité de type taxe professionnelle unique, sur le nom Grand Auch-Cœur de Gascogne, sur le siège social Auch et sur la composition du nouveau conseil communautaire. M. BIAUTE indique à ce propos que l'on peut opter soit pour la composition de droit qui fixe le nombre des conseillers communautaires à 67 dont 32 pour Auch, 3 pour Pavie et un pour chacune des autres communes, ou pour l'accord local qui donnerait un conseil de 61 élus, dont 27 pour Auch, 2 pour Pavie et 1 pour chacune des autres communes. M. le Maire fait valoir que la solution dérogatoire lui paraît meilleure car elle rééquilibre entre milieu rural et milieu urbain. C'est sur cette proposition que se fait le vote.

Vote : Contre : 0, Absentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 14

Convention avec le SDIS pour la prise en charge des enfants de pompiers à la cantine scolaire :

Le SDIS a contacté les communes et a proposé la signature d'une convention afin de permettre aux pompiers d'être plus disponibles sur le créneau de la pose méridienne. En effet, la nécessité d'être présent au moment d'aller chercher leurs enfants à l'école pouvait empêcher certains pompiers de se déclarer disponibles sur les plannings pendant cette période. Pour diminuer cette contrainte, cette convention permettra de prendre en charge les enfants de pompiers à la cantine scolaire même s'ils ne sont pas inscrits. Un pompier restant à la caserne sera chargé d'informer l'école.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15

Décision modificative sur le budget assainissement :

Mme Pascale RIVIERE indique que le montant de la somme prévue en études sur le budget assainissement article 203 s'avère insuffisante en raison de la nécessité de réaliser un examen des canalisations de la Rue Saint Nicolas avant de refaire la rue et de la nécessité de prévoir deux réunions supplémentaires avec le bureau d'études. La décision modificative suivante est soumise au conseil

Compte 203 études + 8 550 €

Compte 2315 travaux en cours – 8550 €

Vote: Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 15

Demande de subvention complémentaire auprès de l'Agence de l'eau pour le réseau assainissement :

M. le Maire indique que le programme assainissement a évolué comme indiqué plus haut du fait d'études supplémentaires. Il propose donc de demander une subvention complémentaire à l'Agence de l'Eau pour ces études. Mme Agnès Ragaru indique qu'elle avait évoqué ce point.

Vote: Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

Travaux d'effacement des lignes France Télécom à Enléljau :

Dans le prolongement de l'effacement des lignes électriques à Enléljau, l'effacement des lignes France télécom est proposée.

Vote: Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

Recrutements d'agents saisonniers :

Monsieur le Maire demande au conseil le droit de recruter des agents saisonniers pour les mois de juin, juillet et d'août.

Vote: Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

Assistance au Maître d'ouvrage travaux de la Rue Saint Nicolas :

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite s'attacher les services de Mme Bourdallé pour assurer le suivi administratif des marchés et la préparation des dossiers de demande de subventions de la Rue Saint Nicolas. Elle propose d'assurer cette prestation pour la somme de 4 910 € HT.

Vote : Contre : 0, Absentions : 1 (Mme RAGARU), Pour : 14

Demande de subvention pour le championnat de France sports scolaires :

Deux enfants de la commune sont engagés dans les championnats de France de sports scolaires, M. le Maire propose d'encourager ces jeunes en leur attribuant une subvention de 75 € à chacune.

Vote: Contre : 0, Absentions : 0, Pour : 15

• **Questions diverses :**

M. BIAUTE indique qu'un habitant du centre de Jégun a demandé si un composteur « public » ne pourrait pas être installé dans le village afin de permettre aux personnes ne disposant pas d'un jardin de recycler les déchets compostables.

M. le Maire émet un avis favorable et la plate forme des conteneurs derrière la résidence de l'acacia lui semble pouvoir convenir.

Le prochain conseil devrait se dérouler le 23/06.

Aucune autre question diverse n'est soulevée.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h45.